



Frédéric Madre

Co-fondateur de Topager
Ingénieur écologue UPMC/ENS/
AgroParisTech

Que pensez-vous de l'arrêt du permis de végétaliser à Paris et des deux propositions choisies par la Ville : le retour de la grille Davioud et les bandes de végétalisation continues ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Pour quoi faire ? De l'agriculture urbaine ou de la végétalisation ? ou autre ?

FM : L'enseignement que tire la mairie de Paris elle-même de cet échec c'est que la méthode a plus conduit à « dégrader la ville que l'embellir ».

Il y a encore des idées hygiénistes d'un autre temps car on entend parfois encore des notions telles que « mauvaises herbes ».

Cela dit, ce sont, à mon sens, principalement les dégradations commises par des urbains non respectueux (donc non sensibilisés aux questions de nature en ville cf extinction d'expérience) et des automobilistes en mal de place de parking qui ont produit cette situation et l'épuisement des personnes qui s'étaient engagées volontairement dans un processus de végétalisation ou de cultivation de l'espace public.

Le retour de la grille Davioud, si elle signifie la stérilisation des pieds d'arbre, serait une catastrophe, mais elle peut s'accompagner d'un changement de pratique et permettre aussi de préserver un sol plus vivant et de laisser pousser les plantes sauvages, tout dépend de la technique utilisée pour ces grilles et de l'entretien qui sera prévu.

Les bandes de végétalisation continues sont intéressantes pour recréer des continuités du végétal et des sols (trames vertes et brunes) et aussi mieux gérer les eaux pluviales.

Mais elles représentent un investissement très important pour la ville en entretien, il faudra aussi que ce soit bien géré et on ne peut pas compter uniquement sur la bonne volonté des citoyens. Plutôt pour réintroduire la biodiversité que pour la pratique de l'agriculture urbaine selon moi, qui a plutôt sa place à des endroits plus préservés de la pollution et des dégradations (toits, jardins partagés, parcs).

Les multiples Appels à Manifestations d'Intérêt de ces dernières années ont fortement plébiscité les aspects programmatiques dédiés à la végétalisation, notamment des terrasses ainsi que de l'agriculture urbaine.

Est-ce que la réglementation évolue pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine ?

FM : Le PLU (b pour bioclimatique) est en cours de réécriture et Topager fait partie du groupement qui accompagne la mairie sur le sujet, je ne peux donc pas vraiment me prononcer sur le sujet actuellement, une consultation citoyenne est d'ailleurs en cours sur le Projet d'Aménagement et du Développement Durable.

En tous les cas, le PLU en vigueur a, dans sa révision de 2016, accordé une large place à la végétalisation et à l'agriculture urbaine.

Il semblerait que ce soit l'un des PLU les plus incitatifs et contraignant en France sur ces sujets. Les Appels à projets et les Appels à Manifestations d'Intérêt sont aussi de bons outils pour favoriser ces démarches, pour le bien commun.

La réglementation nationale évolue aussi avec l'article 101 de la loi Climat et Résilience.

Nous sommes en attente des décrets d'application de cette loi et nous espérons que cela conduira à des végétalisations qualitatives, que ce soit pour la biodiversité ou pour l'agriculture urbaine.

Lors de la conférence que vous avez donnée chez Richez_Associés, vous avez évoqué le concept de métabolisme urbain.

Peut-on considérer que la végétalisation de terrasses s'intègre dans la démarche et si oui, comment ?

FM : La végétalisation des terrasses peut s'intégrer complètement dans le métabolisme urbain si elle est réalisée notamment avec des matériaux issus de l'économie circulaire (substrats à base de matériaux de déconstruction, de terres excavées, de compost urbain...) si elle est plantée avec des plantes issues de pépinières urbaines ou péri-urbaines et si elle est exploitée de manière à favoriser la pratique du compostage local.

Si elle est un espace productif, elle participe aussi au métabolisme en alimentant directement la ville, même si c'est assez symbolique.

Enfin, la réalisation de ces terrasses et leur entretien peuvent permettre aussi l'insertion de personnes éloignées des emplois urbains traditionnels, l'inclusion et l'aspect social de la démarche est aussi très important.

Le végétal en ville est créateur de lien social.